

PHILOSOPHIE

Bulletin de rentrée 2010-2011

Textes réglementaires & recommandations pédagogiques

Les professeurs sont invités à consulter les pages Philosophie présentes sur le serveur académique : <http://philosophie.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/>

Programmes et instructions

Les textes réglementaires en vigueur sont les suivants :

	Séries générales	Séries technologiques*
Programme	Arrêté du 27 mai 2003 <i>B.O. n°25 du 19 juin 2003</i>	Arrêté du 26 juillet 2005 <i>B.O. n°7 du 1^{er} septembre 2005</i>
Travaux des élèves	Circulaire du 4 novembre 1977 <i>B.O. n°41 du 17 novembre 1977</i>	
Epreuves	Note de service n°2001-154 du 30 juillet 2001 <i>B.O. n°31 du 30 août 2001</i> + Note de service n°2001-230 du 7 novembre 2001 <i>B.O. n°42 du 15 novembre 2001</i>	Note de service n°2006-087 du 19 mai 2006 <i>B.O. n°23 du 8 juin 2006</i>

* Pour la série TMD, le programme est celui de la série S (Arrêté du 15 juin 2006, *B.O. n° 27 du 6 juillet 2006*).

Il convient d'examiner attentivement les termes des programmes **sans se limiter à la liste des notions et des repères**. On peut relever en particulier les instructions suivantes :

● **Dans les séries générales** : « Les programmes se composent d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs. [...] Ces deux éléments seront traités conjointement, de manière à respecter l'unité et la cohérence du programme ».

« Les notions retenues doivent constituer un ensemble suffisamment cohérent et homogène pour que leur traitement fasse toujours ressortir leurs liens organiques de dépendance et d'association ».

« [...] la liste des notions s'articule à partir de cinq champs de problèmes, eux-mêmes désignés par des notions isolées ou couplées [...]. La deuxième colonne présente les principales notions [...] dont le traitement permet de spécifier et de déterminer, par les relations qu'il établit entre elles, les problèmes correspondant à ces divers champs ».

« La présentation de certaines notions en couple n'implique aucune orientation doctrinale définie. De même que la mise en correspondance des notions de la deuxième colonne à celle de la première, elle vise uniquement à définir une priorité dans l'ordre des problèmes que ces notions permettent de formuler ».

« Les notions figurant dans l'une et l'autre colonnes ne constituent pas nécessairement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'ordre dans lequel les notions sont abordées et leur articulation avec l'étude des œuvres relèvent de la liberté philosophique et de la responsabilité du professeur, pourvu que toutes soient examinées. Le professeur mettra en évidence la complémentarité des traitements dont une même notion aura pu être l'objet dans des moments distincts de son enseignement. ».

« [Les] repères ne feront en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constitueront des parties du cours ; le professeur déterminera à quelles occasions et dans quels contextes il en fera le mieux acquérir par les élèves l'usage pertinent, qui ne saurait se réduire à un apprentissage mécanique de définitions. ».

« Les sujets donnés à l'épreuve du baccalauréat porteront sur les notions (colonnes 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser [...]. La structure du programme autorise que ces sujets puissent recouper divers champs [...] ».

● **Le programme des séries technologiques** obéit aux mêmes principes. S'agissant de l'Apprentissage de la réflexion philosophique [dont] les exigences se ramènent aux conditions élémentaires de la réflexion et à la demande faite à l'élève d'assumer de manière personnelle et entière la responsabilité de la construction et du détail de son propos, il précise notamment : « La réalisation de cet objectif dans les classes terminales des séries technologiques comporte des conditions spécifiques de réussite. ».

Les capacités à développer par les élèves sur le plan méthodologique consistent principalement à introduire à un problème, à mener ou analyser un raisonnement, à apprécier la valeur d'un argument, à exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, à rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, à établir ou restituer une transition entre deux idées, à élaborer une conclusion.

La manière dont les élèves s'approprient ces capacités sera régulièrement vérifiée [...]. L'amélioration de l'expression et de la maîtrise de la langue y feront l'objet d'une attention constante.

Le professeur doit aussi trouver les médiations et les modes de participation qui permettent aux élèves de comprendre le sens et l'intérêt pour eux des questions traitées. »

« Le professeur s'attachera à en [les démarches propres à la réflexion philosophique] faire percevoir le bénéfice aux élèves, non seulement pour l'amélioration de leurs résultats scolaires, mais plus généralement pour la maîtrise de leur propre pensée et pour son expression la plus claire et la plus convaincante. ».

Recommandations pédagogiques

La leçon est consacrée à l'étude des notions qui figurent au programme. Les notions ne sont ni des thèmes, ni des concepts. Il appartient au professeur de décider des problèmes philosophiques qu'il entend traiter pour les étudier. Cela signifie qu'une leçon examine **une question** : le professeur se donne un sujet à traiter qui donne son titre à la leçon. Le principe de la leçon est ainsi le même que celui de la dissertation, mais la leçon s'adresse à un auditoire d'élèves qu'il s'agit d'instruire. On sollicitera l'**activité philosophique des élèves** au moyen d'exercices divers, intégrés à la leçon. A cet égard, l'usage d'un cahier d'exercices, distinct du cahier de cours, peut être très utile.

Le professeur conçoit un cours qui, quel que soit l'ordre retenu, ne se réduit pas à l'exposé successif de notions mais doit être **philosophiquement organisé**.

Si le programme n'est pas un programme d'histoire de la philosophie, il comporte cependant une liste d'auteurs et prescrit l'étude d'**œuvres philosophiques**. Cette étude, déterminée par les problèmes que dégage le mouvement du cours n'est pas séparée de celle des notions. (*Dans les classes des séries technologiques, [l'étude] ne prendra pas nécessairement la forme d'une analyse suivie et systématique d'une œuvre*). Il convient de distinguer explicitement la fin assignée à l'étude d'un texte : étude suivie d'une œuvre, explication d'un fragment visant à rendre compte d'un problème, étude d'un bref passage intégré à la leçon à laquelle il peut servir de point de départ, de conclusion, d'analyse et d'argumentation, etc. – ce qui implique que le sujet de la leçon ait été préalablement posé et que son développement soit organisé de manière autonome. Toujours philosophique, l'usage du texte n'est pas doxographique; il ne consiste jamais en un exposé en extériorité d'un point de doctrine.

De même, on prendra garde au fait que les **repères** ne se surajoutent pas au programme de notions (le programme *se [compose] d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs*) et ne font donc pas l'objet d'un enseignement séparé, mais, [*précisant*] et [*enrichissant*] l'étude méthodique des notions, ils sont mis en œuvre dans le cours comme ils devront l'être par les élèves dans leurs devoirs puisqu'il s'agit d'en faire *acquérir par les élèves l'usage pertinent*.

Rédigés sous la responsabilité d'éditeurs privés, les manuels et anthologies existant dans le commerce ne constituent pas un modèle pour l'enseignement.

On veillera à donner **très rapidement** un sujet de **dissertation**, sans s'attarder dans des considérations méthodologiques préalables. Il est préférable de donner en classe, dans la leçon, le constant exemple du traitement méthodique d'une question, et notamment de l'usage philosophique des textes.

Afin de concentrer l'effort de tous et de renforcer la cohérence d'ensemble du travail, il est recommandé de ne proposer pour chaque devoir qu'un seul sujet. Pour un devoir en temps limité, on pourra donner le choix entre deux sujets (une question, un texte, par exemple).

Tout sujet doit faire l'objet d'un **corrigé**. Un corrigé n'est ni un simple compte-rendu des copies, ni un plan détaillé : le professeur traite lui-même la question qu'il a donnée. Mais sa dissertation n'est pas simplement une « bonne copie », elle prend en charge, philosophiquement, les difficultés rencontrées par les élèves pour penser la question.

Le travail de la dissertation doit être **régulier et soutenu**. En S, ES et dans les séries technologiques, la périodicité recommandée est d'un devoir toutes les quatre semaines, donné lors de la remise des copies précédentes. Trois devoirs en temps

limité (4 heures) doivent être organisés au cours de l'année. En série L, le nombre des devoirs en temps libre est plus important (un toutes les trois semaines).

Ce travail peut utilement, notamment en début d'année, être **accompagné au moyen d'exercices** divers (détermination de l'objet de l'interrogation, analyse de notions, formulation d'un problème, étude de textes brefs, production et analyse d'exemples, etc.). On notera que les exercices ne se substituent pas aux devoirs proprement dits. La périodicité recommandée est de 2 au moins par mois dans toutes les séries autres que L, 3 au moins par mois en série L.

Le **cahier de textes** doit être soigneusement tenu, de manière détaillée, et fait apparaître la **cohérence** du travail de la classe. C'est un document officiel sur lequel figurent précisément et clairement le sujet de la leçon (sa place dans l'ensemble du cours ainsi que les notions abordées), les exercices (préparation d'étude de textes philosophiques, analyses de notions, recherche d'exemples, définitions, lectures dirigées, analyses de documents, comptes-rendus divers, etc.), les œuvres étudiées en lecture suivie (avec l'indication des passages expliqués), les sujets de dissertation (avec les dates auxquelles ils sont donnés, rendus et corrigés).

Le **tableau** est un auxiliaire précieux. On pourra y indiquer le plan de la leçon au fur et à mesure de son déroulement, afin notamment de faciliter la prise de notes. On y inscrira également les noms propres ou les mots difficiles.

Dans la **conduite de la classe**, on s'assurera que l'on est suivi et compris au moyen de questions précises, en s'attachant à intégrer les interventions des élèves à la progression de la pensée. La leçon de philosophie n'est pas un exposé *ex cathedra* : quelle que soit sa forme, déterminée par son objet, quels que soient le but visé au moment donné et le style pédagogique propre du professeur, elle est toujours acte commun au professeur et aux élèves, elle appelle toujours la participation de ceux-ci. Dès la préparation du cours, on s'attachera à anticiper questions, objections, ou incompréhension. Le rappel de ce qui a été vu et compris est indispensable.

Il peut être utile d'aider les élèves à ordonner leurs documents de travail (cahier de cours, cahier d'exercices, devoirs, etc.), voire à constituer un recueil personnel des textes étudiés en classe ou dont la lecture est recommandée par le professeur.

Formation continue

Pour les professeurs non titulaires et les professeurs certifiés, l'aide la plus efficace à la préparation des cours demeure le travail de fond de la **préparation des concours**, dans la mesure où leurs exigences sont substantiellement de même nature que celles de l'enseignement en classe terminale.

Il n'existe pas de Préparation académique de l'agrégation interne. Les professeurs qui le souhaitent peuvent obtenir d'être inscrits à la Préparation parisienne (le mercredi après-midi, au Lycée Chaptal, M° Rome ou Saint-Lazare). Prendre contact avec l'IPR.

Les formations proposées à tous en 2010-2011 sont les suivantes :

Etude d'un auteur : Nietzsche

Etude de notions : La religion

La préparation des épreuves et l'harmonisation de la notation au baccalauréat

Les deux premières ont lieu dans les locaux de l'Université de Tours. Les candidatures seront reçues jusqu'au 30 septembre sur <https://gaia.orion.education.fr/gaorl/>.

Conditions favorables à l'enseignement philosophique

- services : équilibre entre classes d'enseignement général et technologique
- emplois du temps : de préférence des séquences de deux heures, en évitant la fin de l'après-midi
- dans les séries technologiques : 1 h en classe dédoublée
- en série scientifique : plutôt 4 h/élèves
- aménagement de plages horaires permettant aux élèves de s'exercer à trois reprises au travail en temps limité.
- aménagement de l'emploi du temps facilitant la participation à la formation continue.

Evaluation

Les réunions d'entente et d'harmonisation de la correction du baccalauréat constituent un moment essentiel à la vie de la communauté des professeurs de philosophie. Elles sont, au demeurant, obligatoires.

Des réunions de travail (élaboration de sujets, correction de copies, etc.) pourront être organisées en cours d'année.

Les échanges de copies, notamment à l'occasion des devoirs en temps limité, sont recommandés pour autant qu'un travail d'entente et d'harmonisation est réellement accompli. En cours d'année, le professeur reste maître de la notation des élèves dont il a la responsabilité.

Elisabeth DURAND-COLSON
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional de Philosophie

Sur toutes les questions intéressant l'enseignement philosophique, en cas de difficulté ou pour orienter sa recherche d'information et sa réflexion, le professeur peut s'adresser directement à l'Inspecteur Pédagogique Régional de Philosophie :

elisabeth.durand-colson@orange.fr